



Cabinet Théron

Barème
Honoraires Location

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7% TTC du montant du loyer annuel HC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1 ^{er} août 2014
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5% TTC du montant du loyer annuel HC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1 ^{er} août 2014

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7% TTC du montant du loyer annuel HC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5% TTC du montant du loyer annuel HC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 16 septembre 2014

PRESTATIONS INCLUSES	Service	Service	Service	Coût hors forfait
	INITIAL	CONFORT	PRIVILEGE	
En % HT de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

CENTURY 21

Cabinet Théron

BAREME D'HONORAIRES en vigueur au 01/06/2022 (montant maximum appliqué)

**COMMISSION VENTES à la charge du vendeur sauf exception
en cas de mandat partagé, s'appliquent les honoraires d'agence du mandat d'origine**

Terrains, Appartements, Maisons, Immeubles et Propriétés

Montant de la transaction	Montant TTC	Montant HT
De 0 € à 45 000 €	4 500 €	3 750 €
De 45 001 € à 100 000 €	9,6 %	8 %
De 100 001 € à 250 000 €	8,4 %	7 %
De 250 001 € à 450 000 €	7,2 %	6 %
De 450 001 € et plus	6 %	5 %

Murs commerciaux, Fonds de commerce, Pas de porte, Droit au bail, Bureaux

Montant de la transaction	Montant TTC	Montant HT
De 0 € à 60 000 €	6 000 €	5 000 €
De 60 001 € à 250 000 €	10,8 %	9 %
De 250 001 € et plus	9,6 %	8 %

Evaluations immobilières

	Montant TTC	Montant HT
Estimation de biens immobiliers en cas de non commercialisation	250 € TTC	208,33 €